

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 8 AVRIL 2010

En exercice : ... 36
Présents : 33
Titulaires :28
Suppléants :..... 5
Pouvoirs : 5
Absents : 3

Convocation adressée à chaque conseiller le vendredi 26 mars 2010 pour la session ordinaire du **jeudi 08 avril 2010**.

L'an deux mil dix, le huit avril à dix-neuf heures trente **les membres du Conseil Communautaire** de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la salle des fêtes de MIELIN, **sous la Présidence de M. Henri SAINTIGNY**, Président,

Présents:

Mr SEGUIN Michel, Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mme DAVIOT Rose Marie, Mr GRANDJEAN Michel, Mr BONNET Yves, Mr SAINTIGNY Henri, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr DEMANGE René, Mr CARITEY Cyril, Mr LOMBARD Patrice, , Mr SARRE Vincent, Mr PARISOT Jean-Marie, Mr DAVAL Brice, Mr CLAUDEL Hubert, Mr MARTINET Gilles, Mme VALDENNAIRE Sylviane, Mme FRESLIER Marie Claire, MME VALDENNAIRE Marie-France, Mme POULMAR Gilberte, Mme TORTISSIER Virginie, Mr LALLOZ Jacques, Mr MOUGENOT Michel, , Mr TOURDOT Roger., Mr PERNOT Jean, Mr CLAUDE Roger, Mr MOUGENOT Bernard

Absent(e)s représenté(e)s:

Mr GILLET Denis a donné pouvoir à Mme ENOCH Line.
Mr BEURIER Patrice a donné pouvoir à Mr TUGEND Pierre.
Melle GROSJEAN Céline a donné pouvoir à Mr BRESSON Roland.
Mr ANTOINE Francis a donné pouvoir à Mme TISSERAND Lucette.
Mme MAIROT Marie-Ange a donné pouvoir à Mme BERNARD Anne Marie.

Absents:

Mr DALVAL Jean-Marc, Mr CHATELOT Henri, Mr NOEL Rémy

Mme TORTISSIER Virginie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents, ouvre la séance en remerciant Monsieur le maire de Miellin de recevoir le Conseil Communautaire.

Il précise ensuite aux membres que le Conseil Communautaire a été précédé d'une Commission Gestion le 17 mars 2010 et d'un Bureau le 24 mars 2010.

Le 18 mars le trésorier a examiné les budgets.

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités au travers de ces réunions.

M. le Président présente **l'ordre du jour en 18 points**: 1/ Impôts communautaires – vote des taux année 2010, 2/ Vote du budget principal primitif CCHVO 2010, 3/ Vote du budget primitif ordures ménagères 2010 , 4/ Vote du budget primitif SPANC 2010 , 5/ Vote du budget primitif du gymnase des Mille Étangs, 6/ Fonds de concours versé à la Commune de Ternuay pour le projet de création d'une cantine

,7/ Fonds de concours versé à la communes de Belmont pour le projet de mairie-salle ,8/ Fonds de concours versé à la communes de La Lanterne pour le projet d'aménagement des abords de la mairie , 9/Convention ATESAT à passer avec les services de l'Etat – Direction Départementale des Territoires, 10/ Subvention à l'association Vesoul Haute Saône Orientation, 11/Subvention à l'association La Cotonnière pour son projet "Coup de fée sur les Mille Etangs",12/ Contribution à l'association locale ADMR de la Vallée de l'Ognon 13/ Contrat unique d'insertion 14/ Convention avec le service de mise à disposition de personnel (remplacement du centre de gestion) 15/ Motion relative à la desserte ferroviaire de Vesoul par la ligne Paris-Mulhouse 16/ Convention tripartite d'utilisation du gymnase des Mille Etangs 17/ Carte communale – approbation de la carte de Saint-Barthélemy , 18/ Questions diverses.

DEL. 13 – IMPOTS COMMUNAUTAIRES – VOTE DES TAUX ANNEE 2010

Les bases nettes d'imposition prévisionnelles pour 2010 ont été évaluées de la manière suivante:

Bases nettes	2009	2010	Produit attendu
	Définitives	prévisionnelles	
T.H.	5 310 130	5 452 000	26 170
T.F.B.	3 757 827	3 862 000	39 006
T.N.F.B.	183 638	185 400	6 749
TOTAL en Euros			71 925

Le produit fiscal à taux constants des taxes additionnelles est évalué à: **71 925€.**

Le taux relais de la cotisation foncière des entreprises a été proposé à 0,64% soit le taux de la taxe professionnelle voté en 2009 d'où un produit fiscal de 3 791€ inclus dans la 1^{ère} composante de la compensation relais.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- A MAINTENU les taux d'imposition appliqués à l'exercice 2010 au même niveau qu'en 2009, soit:
Taxe d'habitation : 0,48€; taxe foncière sur les propriétés bâties: 1,01%; taxe foncière sur les propriétés non bâties: 3,64%
- A FIXE le produit attendu des taxes directes locales additionnelles pour 2010 à 71 925€;
- A CHOISI le taux relais de la cotisation foncière des entreprises à 0,64%

DEL. 14 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL CCHVO 2010

Monsieur le Président a présenté le budget primitif CCHVO 2010 qui s'est résumé de la manière suivante:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	62 180 €
012	Charges de personnel	111 965 €
65	Charges de la gestion courante	92 600 €
66	Charges financières	700 €
022	Dépenses imprévues	10 000 €
023	Virement à section Investissement	58 075 €
	TOTAL DEPENSES	335 520 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013	Atténuation de charges	11 300 €
70	Produits des services	500 €
73	Impôts et taxes	147 116 €
74	Dotations et Participations	158 441 €
R002	Excédent antérieur reporté	271 511€
	TOTAL DES RECETTES	588 868 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

020	Dépenses imprévues	10 000 €
205	SIG	3 000 €
2183	SIG	2 000 €
232	Plan Paysage	50 000 €
21538	Site Internet	3 000 €
202	Cartes Communales	25 000€
2313	Salle Polyvalente	752 200 €
1641	Emprunts	16 700 €
232	OPAH	15 900 €
2042	OPAH	50 000 €
232	Gens du Voyage	180 000 €
2031	Périscolaire	10 000 €
2284	Périscolaire	12 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	9 000 €
20414	Fonds de concours	15 000 €
2183	Visio Conférence	5 000 €
2313	Taxe de Séjour	8 000 €
2183	Dématérialisation	1 000 €
	TOTAL DEPENSES	1 167 800 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

001	Solde d'exécution de la section invest.reporté	297 525 €
021	Virement section Fonctionnement	58 075 €
10222	F.C.T.V.A	141 500 €
1323	APPUI SIG	500 €
1323	APPUI PLAN PAYSAGE	12 500 €
1322	REGION PLAN PAYSAGE.	20 000 €
1321	DGD CARTES COMMUNALES -	7 500 €
1381	DGE GYMNASSE	186 000 €
1382	REGION GYMNASSE	155 000 €
1383	CONSEIL GENERAL GYMNASSE	152 500 €
1388	OPAH Autres Subvention	6 700 €
1381	ETAT GENS DU VOYAGE	105 000 €
1383	CONSEIL GENERAL GENS DU VOYAGE	15 000 €
1384	Périscolaire LEADER	6 000 €
1322	REGION VISIO CONFERENCE	4 000 €
	TOTAL RECETTES	1 167 800 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 30 voix pour, 2 contre et 1 abstention :
 - A VOTE le fonctionnement et l'investissement du Budget primitif CCHVO 2010

DEL. 15 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ORDURES MENAGERES 2010

Monsieur le Président a présenté le Budget Primitif Ordures Ménagères 2010 qui s'est résumé de la manière suivante:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	196 950 €
012	Charges de personnel	41 200 €
65	Charges de la gestion courante	261 500 €
022	Dépenses imprévues	10 000 €
023	Virement à la section Investissement	10 000 €
	TOTAL DEPENSES	519 650 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

13	Remb.sur rémunération personnel	32 000 €
70	Produit des services	464 570 €
R002	Excédent antérieur reporté	84 069 €
	TOTAL DES RECETTES	580 639 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2188	Autres immobilisations	2 000€
203	Frais d'Etudes	30 000 €
232	Immobilisations incorporelles	1 000 €
	TOTAL DES DEPENSES	33 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

2188	Autres immobilisations	2 000€
203	Frais d'Etudes	30 000 €
232	Immobilisations incorporelles	1 000 €
	TOTAL DES DEPENSES	33 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- A VOTE le fonctionnement et l'investissement du Budget Ordures ménagères 2010

DEL. 16 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF SPANC 2010

Monsieur le Président a présenté le Budget Primitif SPANC 2010 qui s'est résumé de la manière suivante:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	2 510 €
012	Charges de personnel	28 800 €
65	Autres charges	500 €
042	Opération d'ordre	2 960 €
002	Déficit	1 889 €
	TOTAL DEPENSES	36 659 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70	Produit des services	29 160 €
74	Dotations et participations	7 566 €
	TOTAL DES RECETTES	36 726 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

218	Immobilisations corporelles	200 €
2188	Autres	500 €
	TOTAL DES DEPENSES	700 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

001	Excédent Investissement	3 079 €
28188	Immobilisations corporelles	40 €
28282	Autres immobilisations corporelles	2 920 €
	TOTAL DES RECETTES	6 039 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 27 voix pour et 6 abstentions:

- A VOTE le fonctionnement et l'investissement du Budget SPANC 2010

DEL. 17 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU GYMNASSE DES MILLE ETANGS 2010

Monsieur le Président a présenté le Budget Primitif GYMNASSE DES MILLE ETANGS 2010 qui s'est résumé de la manière suivante:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	34 400 €
012	Charges de personnel	1 870 €
65	Charges de la gestion courante	9 800 €
66	Charges financières	86 €
022	Dépenses imprévues	5 000 €
023	Virement à la section Investissement	16 545 €
	TOTAL DEPENSES	67 701 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70	Produit des services	5 000 €
74	Dotations et participations	54 000 €
R002	Excédent antérieur reporté	43 679 €
	TOTAL DES RECETTES	102 679 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1641	Emprunts	3 445 €
2313	Immobilisations Constructions	10 000 €
2315	Immobilisations Installations	5 000 €
	TOTAL DES DEPENSES	18 445 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

1068	Excédent de fonctionnement	
021	Virement de la section de fonctionnement	16 545 €
10222	FCTVA	1 900 €
	TOTAL DES RECETTES	18 445 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- A VOTE le fonctionnement et l'investissement du Budget GYMNASSE DES MILLE ETANGS 2010

DEL. 18 – FONDS DE CONCOURS VERSE A LA COMMUNE DE TERNUAY POUR LE PROJET DE CREATION D'UNE CANTINE

La Commune de Ternuay a sollicité la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation d'une cantine scolaire dans l'ancien logement d'instituteur désaffecté attenant à l'école maternelle. Cette demande fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Le montant prévisionnel des travaux H.T. est de 70 599,00€.

Le Président, considérant l'ensemble des éléments précédents propose au Conseil que la Communauté de Communes verse une subvention équivalente à 5 000€ (fonds de concours plafonné à 10% d'un montant de travaux de 50 000€ H.T.)

Vu le présent dossier,

Vu l'avis favorable de la Commission Gestion en date du mercredi 17 mars 2010 et du Bureau en date du mercredi 24 mars 2010,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **A DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 5 000€ à la commune de Ternuay pour la création d'une cantine dans l'ancien logement d'instituteur désaffecté attenant à l'école maternelle, conditionnée par une délibération sollicitant un fonds de concours du Conseil Municipal de la commune de Ternuay à la Communauté de Communes

DEL. 19 – FONDS DE CONCOURS VERSE A LA COMMUNE DE BELMONT POUR LE PROJET DE MAIRIE-SALLE

Par délibération en date du 12 mars 2010, la Commune de Belmont sollicite la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement de la Mairie dans l'ancienne école et la création d'une extension pour la salle de réunion.

La mairie actuelle est installée dans un édifice construit au XIXème siècle (1881) en surmontant un lavoir couvert de 1877 d'une salle de mairie avec cabinet d'archives.

Cette mairie-lavoir est inscrite sur l'Inventaire des Monuments Historiques.

Le besoin de la municipalité est de construire une mairie plus en adéquation avec les normes et les besoins actuels. Situation aujourd'hui:

- Locaux trop exigus ne permettant aucune réunion de plus de 12 personnes (salle de mairie 3,5m x 8m et archives 3,5m x 2m).
- Pas d'accès handicapés: accessibilité impossible à réaliser
- Pas d'isolation thermique d'où facture de chauffage très élevée (chauffage électrique)
- Pas d'eau courante, pas de sanitaires.

Un dossier de demande de DGE a été élaboré en décembre 2008 qui portait sur la construction d'un bâtiment à usage de Mairie, à proximité de l'église du village, seul terrain communal disponible.

Depuis, la nouvelle officielle de la fermeture de l'école est parvenue en Mairie le 19 février 2009 et ces locaux sont disponibles depuis fin juin 2009.

La réflexion s'est portée sur cet édifice désaffecté, ainsi que sur les terrains adjacents, propriétés de la commune.

Une nouvelle orientation du projet est donc prévue:

- installation de la partie administrative de la Mairie au rez-de-chaussée du bâtiment, accessible de plain-pied par l'arrière.

- Construction d'une salle de réunion sur l'emplacement actuel de la cour de récréation avec une liaison, de plain-pied avec la Mairie, contenant des infrastructures communes.

Le projet tiendra compte des nouvelles directives en matière d'énergies renouvelables : mode de chauffage par aérothermie, construction en briques porotherm, ou ossature bois, renforcement de l'isolation thermique dans les locaux existants, isolant périphérique, changement des menuiseries extérieures, ventilation des locaux adaptée.

Le montant prévisionnel des travaux H.T. est de 367 728 €.

Le Président, considérant l'ensemble des éléments précédents propose au Conseil que la Communauté de Communes verse une subvention équivalente à 5 000€ (fonds de concours plafonné à 10% d'un montant de travaux de 50 000€ H.T.).

Vu le présent dossier,

Vu l'avis favorable de la Commission Gestion en date du mercredi 17 mars 2010 et du bureau en date du mercredi 24 mars 2010,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **A DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 5 000€ à la commune de Belmont pour l'aménagement de la Mairie dans l'ancienne école et la création d'une extension pour la salle de réunion.

DEL. 20 – FONDS DE CONCOURS VERSE A LA COMMUNE DE LA LANterne POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

Par délibération en date du 07 janvier 2010, la Commune de La Lanterne-et-les Armons sollicite la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement des abords de la Mairie de La Lanterne-et-les-Armons.

Le projet a pour objectifs de répondre à plusieurs problématiques:

- ralentir la vitesse sur voie départementale par une nouvelle géométrie et trace de pavés résines, guidage par pavés de verres réfléchissants.

- la sécurisation des piétons par implantation de trottoirs, de guidage et conception de limites physiques ou graphiques entre espaces carrossables et piétonniers.

- l'accessibilité aux personnes handicapées, construction de rampe d'accès à la mairie, bande pododactile, balisage contrasté, et stationnement dédié.

- implantation de places de stationnement non étanche

- la redéfinition de l'arrêt de bus avec possibilité de giration des véhicules de transport et terre plein central scénarisé (allée, monument aux Morts, murets de pierres).

- la construction d'un nouvel abri bus et de bancs en bois rétifé.

- la mise en scène du Monument aux Morts et du Calvaire

- la mise en lumière a deux échelles : un éclairage de sécurité par mâts pour la voie départementale et un éclairage architectural plus doux pour les abords proches de la mairie.

Le projet permettra de répondre aux problématiques de sécurisations du lieu et de ses usages, tout en mettant en scène.

L'approche du projet étant d'en faire un "tout" architectural et d'éviter de lui donner un aspect trop routier ou urbain.

Le projet permettra l'instauration d'une nouvelle dialectique avec les horizons lointains, les matières nobles proches présentes sur le site, conservant ainsi son identité rurale.

Le montant prévisionnel des travaux H.T. est de 327 620,82 €.

Le Président, considérant l'ensemble des éléments précédents propose au Conseil que la Communauté de Communes verse une subvention équivalente à 5 000€ (fonds de concours plafonné à 10% d'un montant de travaux de 50 000€ H.T.)

Vu le présent dossier,

Vu l'avis favorable de la Commission Gestion en date du mercredi 17 mars 2010 et du Bureau en date du mercredi 24 mars 2010,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **A DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 5 000€ à la commune de La Lanterne-et-les-Armons pour l'aménagement des abords de la Mairie de La Lanterne-et-les-Armons.

DEL. 21 – CONVENTION ATESAT à passer avec les services de l'Etat – Direction Départementale des Territoires de Haute-Saône

La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône (anciennement direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) apporte son concours aux communes dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'État aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Les conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre 2009 et il est proposé de procéder au renouvellement.

Vu l'article 1 – III de la loi MURCEF 2001-1168 du 11 décembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) qui institue au profit des Communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la VOIERIE, de l'AMENAGEMENT et de l'HABITAT, une assistance technique fournie par les services de l'État (ATESAT).

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 fixant la rémunération de l'assistance technique paru au J.O. du 31 décembre 2002

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer la convention avec l'État (Direction Départementale des Territoires) afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant les éléments suivants: mission de base.

Compte-tenu de notre population de 7 159 habitants (Population DGF 2009), l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'élève pour l'année 2010 à : **3 579,50 €**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **A AUTORISE** le Président à signer la Convention avec l'État (Direction Départementale des Territoires)

- **A INSCRIT** la dépense pour un montant de 3 579,50€

DEL. 22 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION VESOUL HAUTE SAONE ORIENTATION POUR SON PROJET L'AVENTURE COMTOISE

Plusieurs comités régionaux de Sports Nature se sont réunis pour organiser une épreuve baptisée "L'aventure Comtoise" qui se déroulera le 20 juin 2010, sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon, avec un centre de course situé sur Servance.

Cette manifestation comprendra : une épreuve de Raid Montagne Orientation en Compétition ou Hors Compétition ainsi qu'une Randonnée Orientation pour tous, libre ou accompagné.

Fort de l'expérience d'organisation d'épreuves de grande envergure, l'Association Vesoul Haute Saône a commencé à mettre en œuvre les moyens humains et techniques pour réussir ce challenge.

Par courrier en date du 22 février 2010, l'Association sollicite une subvention de la Communauté de Communes.

Le Président considérant l'ensemble des éléments précédents propose au Conseil que la Communauté de Communes verse une subvention équivalente à 200 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix contre et 10 pour:

- A DECIDE de ne pas attribuer une subvention à l'association Vesoul Haute Saône Orientation (70800 AINVELLE) pour l'épreuve "Aventure Comtoise".

DEL. 23 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA COTONNIERE POUR SON PROJET "COUP DE FEES SUR LES MILLE ETANGS"

La Cotonnière, Compagnie de Théâtre, compagnie mixte avec des comédiens professionnels autour de ses créations et des amateurs dans ses ateliers, travaille en direction de la ruralité au travers de son projet " *Coup de fées sur les mille Etangs ...La Cotonnière enquête!*".

La Cotonnière, Compagnie de Théâtre aimerait développer un projet autour des étangs. Son mode opératoire s'appuie sur les spécificités patrimoniales et culturelles, la rencontre des habitants, le recueil de leurs paroles.

L'idée est d'aller à la rencontre des gens, des propriétaires d'étangs, des enfants pour les écouter, recueillir leurs paroles, leur ressenti par rapport à leur Pays, aux étangs, récolter leur imaginaire et le redonner à voir aux spectateurs; proposer des ateliers de pratique théâtrale; des ateliers de lectures, de rencontres conviviales chez l'habitant et créer un spectacle pour le diffuser in situ.

Le budget prévisionnel est le suivant:

Financiers	Coût total	2010	2011	2012
Conseil Régional de Franche Comté	11 000,00 €	4 000	4 000	3 000
Conseil Général de Haute-Saône	3 500,00 €	1 500	1 000	1 000
C.Communes Hte Vallée de l'Ognon	1 600,00 €	600	500	500
C.Communes 1000 Etangs	1 600,00 €	600	500	500
Festival Musiques et Mémoires	900,00 €	900		
Education Nationale	1 500,00 €		1 500	
LEADER	11 055,00 €	4 180	4 125	2 750
La Cotonnière	4 000,00 €	1 400	1 300	1 300
TOTAL	35 155,00 €	13 180	12 925	9 050

Monsieur le Président a demandé aux membres du Conseil Communautaire de voter l'attribution d'une subvention de 1 600,00€ répartie de la manière citée en dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix contre, 4 abstentions et 6 pour :

- **A DECIDE** de ne pas attribuer une subvention de 1 600,00€ à l'association La Cotonnaire.

DEL. 24 - CONTRIBUTION A L'ASSOCIATION LOCALE ADMR DE LA VALLEE DE L'OGNON POUR SON PROJET DE CREATION D'UNE MAISON DE SERVICES

L'Association Locale ADMR de la Vallée de l'Ognon sollicite la Communauté de Communes pour l'attribution d'une contribution pour la construction d'un centre de soins et de services à la personne, à Melisey, en vue de regrouper l'ensemble des prestations assurées en divers lieux.

Le montant prévisionnel des travaux H.T. est de 259 500€ H.T.

Le Président, considérant l'ensemble des éléments précédents propose au Conseil que la Communauté de Communes verse une contribution équivalente à 10 000,00€ soit une participation de 1,55€ par habitant (population INSEE 6 459). Ce versement est conditionné à l'obtention d'une contribution équivalente obtenue des autres collectivités dans le secteur d'intervention de l'association locale ADMR.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **A DECIDE** l'attribution d'une contribution à l'association Locale ADMR (70270 MELISEY) de la Vallée de l'Ognon pour un montant de 10 000,00€ conditionnée à l'obtention d'une contribution équivalente par habitant (1,55 euros) des autres collectivités dans le secteur d'intervention de l'association locale ADMR,

DEL. 25 - CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Président informe les membres de la nécessité de recruter une personne pour répondre à des besoins collectifs non satisfaits, dans le cadre d'un contrat bénéficiant d'une aide financière de l'Etat, entre autres:

- aide à la réalisation du bulletin communautaire
- aide à la mise à jour du site internet de la CCHVO ainsi que des mini-sites
- aide à la mise à jour de la cartographie des sentiers de randonnées.

Le candidat aura entre 18 et 25 ans.

La durée hebdomadaire est de 35 heures.

Le contrat aura une durée de 12 mois.

L'aide de l'Etat s'élève à 95% : traitement et charges.

Le contrat ne peut être rompu avant son terme sauf:

- à l'initiative du salarié pour occuper un emploi en CDI ou CDD d'au minimum 6 mois ou pour suivre une qualification reconnue;
- le contrat peut être suspendu pour effectuer une période d'essai sur un autre poste
- à l'initiative de l'employeur en cas de faute grave ou de force majeure après une convocation à un entretien préalable du salarié;
- à l'initiative de l'employeur en cas de dénonciation de la convention par les partenaires financiers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **A DECIDE** de recruter à compter du 12 avril 2010 une personne sous contrat "CUI", sur la base de 35heures par semaine;
- **A AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier, en particulier la convention pour un contrat unique d'insertion (CUI) ainsi qu'un contrat de travail.

DEL. 26 - CONVENTION AVEC LE SERVICE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL (REMPLACEMENT) DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires ou à des missions de remplacement.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a validé lors de la séance du 30 novembre 2009 la création d'un service de mise à disposition de personnel au bénéfice des collectivités affiliées. Ce service répond aux multiples demandes des élus de Haute-Saône, régulièrement confrontés à des carences temporaires ou permanentes de leur personnel.

Ce nouveau service permettra à terme, de proposer dans l'ensemble des collectivités, petites ou grandes, rurales ou urbaines, un personnel qualifié dans un délai raisonnable.

Cette prestation offre une gestion totale des démarches administratives par nos services: déclaration unique d'embauche, rédaction du contrat de travail, édition du bulletin de salaire, versement des payes, paiement des cotisations, suivi des congés, etc...

En contrepartie, la collectivité aura à régler des frais de gestion à hauteur de 8% du traitement brut et des charges, ainsi qu'un forfait "transport" s'élevant à 10 euros par jour, par simple mandat. Ce forfait permettra de mutualiser au niveau départemental les frais et faciliter la mise à disposition dans les meilleurs délais des agents dont vous auriez besoin, en minimisant leurs contraintes de distance entre domicile et lieu de mission.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **A AUTORISE** le Président à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion de Haute-Saône;

- **A AUTORISE** le Président à signer les conventions pour la mise à disposition du personnel.

DEL. 27 - MOTION RELATIVE A LA DESSERTE FERROVIAIRE DE VESOUL PAR LA LIGNE PARIS-MULHOUSE

Le Président fait lecture à l'Assemblée d'un courrier de la Communauté de Communes Agir Ensemble (70170 Bougnon) concernant l'adoption par son conseil communautaire en date du 15 février 2010 d'une motion relative à la desserte ferroviaire de Vesoul par la ligne Paris/Mulhouse.

En effet, la mise en service du TGV Rhin/Rhône en décembre 2011, bien qu'outil formidable de développement au service de la Franche-Comté, ne doit pas impacter la ligne Paris/Mulhouse et la desserte de la Ville de Vesoul car cette liaison reste une infrastructure indispensable en terme d'aménagement du territoire.

C'est pourquoi la Communauté de Communes Agir Ensemble demande que soient maintenus 4 allers-retours quotidiens entre Mulhouse et Paris via Belfort, Lure, Vesoul et Chaumont ; ces 4 allers-retours doivent être sans rupture de charge, conformes au temps de parcours maximum – soit entre 3 h15 et 3 h 30 – et avec du matériel renouvelé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 31 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention:

- **A ADOPTE** la motion relative à la desserte ferroviaire de Vesoul par la ligne Paris-Mulhouse;

- **A MANDATE** le Président pour porter cette requête à la Présidence de la SNCF, et la faire porter par le plus grand nombre d'élus locaux du secteur.

DEL. 28 - CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DU GYMNASSE DES MILLE ETANGS

La Communauté de Communes met à disposition les équipements sportifs aux collégiens du Collège des Mille Etangs.

Une convention d'utilisation doit être signée entre d'une part, le Département de la Haute-Saône, d'autre part le Collège des Mille Etangs et la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

Le coût d'utilisation des équipements sportifs est négocié dans la limite d'une participation départementale annuelle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **A AUTORISE** le Président à signer la convention tripartite d'utilisation du gymnase des Mille Etangs;
- **A AUTORISE** le Président à solliciter une participation, au Conseil Général de la Haute-Saône, de 10€ par élève (soit 3 790 € pour l'année 2010).

DEL. 29 – CARTE COMMUNALE – APPROBATION DE LA CARTE DE MONTESSAUX

Monsieur le Président a rappelé les conditions dans lesquelles le projet de la carte communale a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et rappelle les résultats de l'enquête publique.

Monsieur le Président précise que la carte communale est prête à être approuvée par le Conseil Communautaire, conformément à l'article R.127.7 du Code de l'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé:

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 08 décembre 2006 décidant de l'élaboration d'une carte communale;

Vu la délibération n°12 du Conseil Communautaire du 26 mars 2008 décidant du lancement de l'enquête publique;

Vu l'arrêté communautaire n°18/2008 du 1^{er} août 2008 prescrivant l'enquête publique;

Vu le rapport du commissaire enquêteur du 10 octobre 2008, et considérant le résultat de ladite enquête qui est favorable;

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de la Commune de Montessaux en date du 04 mars 2010;

Considérant que le projet de la carte communale tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **A APPROUVE** la Carte Communale de Montessaux conformément aux dispositions de l'article R.124-7 du Code de l'Urbanisme;

La présente délibération ainsi que le dossier complet seront transmis à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Sous-Préfet, pour approbation dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions de l'article R.124-7 du Code de l'Urbanisme. A l'expiration de ce délai, Monsieur le Préfet est réputé l'avoir approuvé.

La présente délibération et l'arrêté préfectoral qui approuvent la Carte Communale seront affichés pendant un mois en mairie, et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément à l'article R.124-8 du Code de l'Urbanisme.

QUESTIONS DIVERSES

- Rencontre avec Monsieur le Préfet:

Monsieur le Président a fait part aux délégués communautaires d'une rencontre le 06 avril (initialement prévue le 1^{er}) qui l'avait informé du projet de réduction du nombre de communautés de communes de 30 à 17. Le projet serait d'associer la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon avec celle des 1000 Etangs.

La Communauté de Communes doit recevoir prochainement les fruits de la réflexion des services de l'Etat.
Affaire à suivre.

- Salle polyvalente de Saint-Barthélemy:

Les travaux ont repris après un hiver douloureux. Un bilan financier plus complet sera fait au prochain Conseil Communautaire.

- Cartes communales:

Les cartes des communes la Lanterne et de Saint-Barthélemy sont entre les mains des services de l'Etat, depuis respectivement le 18 décembre 2009 et le 12 février 2010.

Les cartes des communes de Ternuay, Belmont et Miellin ont fait l'objet d'un affichage d'un mois.

A compter du 16 mars, elles sont désormais exécutoires.

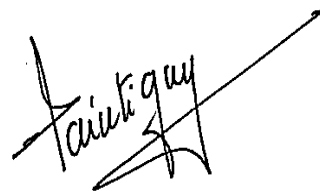
- Prochaines réunions des commissions:

- ◆ Développement économique : mercredi 21 avril 2010 à 18h00
- ◆ Cadre de vie : mardi 27 avril 2010 à 19h00
- ◆ Environnement : mercredi 05 mai 2010 à 18h30
- ◆ CAO : lundi 10 mai à 18h00

- Prochaine réunion du Bureau: le lundi 17 mai 2010 à 18h30

- Prochain Conseil Communautaire = mercredi 2 juin 2010 à 19h30 (proposition Belfahy : lieu qui reste à confirmer).

*Vu Le Président de la Communauté de Communes
de la Haute-Vallée de l'Ognon,*



Henri SAINTIGNY